

Syndicat de **Pré**vention, **Co**llect D: 027-252703863-20251105-2025_118-DE des déchets dans l'ouest de l'Eure

Envoyé en préfecture le 05/11/2025 Reçu en préfect<mark>ure</mark> le 05/11/2025

Publié le 06/11/2025



DECISION N° 2025-118

Attribution du marché subséquent N°4 de fourniture de Gasoil Non Routier (AC 2025-PREC-001)

Le Président du Syndicat de Prévention, Collecte et Valorisation des déchets dans l'Ouest de l'Eure (PRECOVAL) :

Vu la d'élibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, confiant au Président les délégations relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 214 000 € ainsi que toute décision concernant les modifications de marchés qui n'entrainent pas une évolution du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget;

Au terme d'une consultation lancée sous la forme d'un marché subséquent à procédure adaptée restreinte, faisant suite à l'accord-cadre de fourniture de GNR n°2025-PREC-001;

Ayant connaissance du rapport d'analyse des offres :

DECIDE

Article 1 : D'attribuer, pour le marché subséquent n°4 de « Fourniture de GNR » (2025-GNR-06), les lots 1, 2, 3 et 4 à la société BOLLORE ENERGY dont le siège social est situé 31-32 quai de Dion Bouton 92811 PUTEAUX CEDEX.

Article 2: Le marché débute à compter de la date de notification.

Article 3: Le marché est à prix unitaires.

Pour le **lot 1** : l'acquisition s'élève à 1 022 € HT soit 1 226,40 € TTC le mètre cube de gasoil non routier.

Pour le **lot 2**, l'acquisition s'élève à 1 022 € HT soit 1 226,40 € TTC le mètre cube de gasoil non routier.

Pour le **lot 3** : l'acquisition s'élève à 1 022 € HT soit 1 226,40 € TTC le mètre cube de gasoil non routier.

Pour le **lot 4** : l'acquisition s'élève à 9.68 € HT soit 1 161,60 € TTC le mètre cube de gasoil non

Article 4: Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025.









Syndicat de Prévention, Collecte des déchets dans l'ouest de l'Eure

Envoyé en préfecture le 05/11/2025 Reçu en préfecture le 05/11/2025

Publié le 06/11/2025

Fait à Bernay le 05/41/2025

Par délégation du Comité Syndical

Jean-Pierre DEL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère executoire du présent acte et l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administration de sauce de la company de la comp me que ce dernier peut faire dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.





